

le républicain du coin

Lettre trimestrielle d'information publiée par l'Adfe - BP 1526 L-1015 Luxembourg

Site internet : <http://Adfe-Luxembourg.IFrance.com/> Courrier électronique : Adfe_Lux@hotmail.com

Editorial

Cette édition du Républicain du coin (RdC) est adressée à l'ensemble des abonnés qui s'étaient inscrits pour recevoir gratuitement notre publication. Face à la hausse du prix du papier et des coûts d'impression, nous sommes, depuis l'année dernière, contraints de demander une modeste contribution de 10 € par an aux lecteurs qui souhaitent recevoir régulièrement le RdC. Vous trouverez page 4 les informations nécessaires pour effectuer un virement de soutien.

Les difficultés que rencontrent les associations qui ne vivent que grâce au bénévolat et aux dons sont sans commune mesure avec la situation que connaissent les ménages endettés qui se retrouvent sans emploi ainsi que les petites et moyennes entreprises étranglées par le refus des banques de couvrir leurs besoins de trésorerie à court terme.

Il est choquant de voir des entreprises saines obligées de licencier ou de mettre la clef sous la porte parce que les banques, empoisonnées par des placements hasardeux et l'investissement spéculatif dans des produits toxiques, ne jouent plus leur rôle qui est de financer l'économie réelle.

L'éclatement de la bulle financière aux États-Unis a des répercussions sur l'ensemble de la planète avec les contrecoups que l'on connaît sur les valeurs boursières, le crédit, la production et l'emploi.

C'est l'éclatante démonstration de la nocivité de l'idéologie de la déréglementation et du laisser faire. Oui à la liberté d'entreprendre, oui à l'économie de marché mais dans le cadre de règlements qui permettent de limiter les abus sociaux et les prises de risques in-

sensées.

La réponse des gouvernements à la crise a été tardive. Il était difficile pour les apôtres du néo-libéralisme de reconnaître leurs erreurs. Voici qu'aujourd'hui les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, la Belgique et les Pays-Bas nationalisent en partie leurs banques comme d'affreux communistes. Lénine, réveille toi, les Capitalistes sont devenus fous ! Épouvanté par tant d'audace, le gouvernement de M. Sarkozy a ajusté sa politique de recapitalisation des banques. J'apporte du capital, mais je renonce à exercer mes droits de gouvernance dans l'entreprise. C'est la politique du chèque en blanc financé par les contribuables.

Plus sérieuse a été la proposition du Premier ministre britannique de garantir les prêts interbancaires pour refinancer l'économie. Ces garanties sont susceptibles de relancer la confiance et de restaurer la circulation des liquidités.

L'élévation à 100.000 € de la garantie des dépôts bancaires proposée par la Commission européenne est également une mesure susceptible de rassurer les particuliers. Cette garantie est actuellement de 20.000 € au Grand-Duché, mais le gouvernement s'est engagé à la porter rapidement à 100.000 €.

Il demeure que les grands libéraux qui nous gouvernent ont fait preuve d'irresponsabilité en n'intervenant pas à temps pour juguler une crise qu'annonçait depuis plusieurs années la disproportion entre les montants échangés sur les marchés financiers et l'économie réelle. Sans revenir à l'économie planifiée, il faut tordre son cou à l'idéologie néo-libérale et écarter ses partisans des postes de commande. Les prochaines élections européennes de 2009 seront une première occasion pour le faire.

Billet d'humeur

Les larmes d'un homme en disaient plus long que bien des discours. Les décennies de souffrances, de désespoir, d'humiliation, de négation de l'humanité coulaient sur le visage d'un révérend noir perdu dans la foule qui mesurait le chemin parcouru pour enfin vivre ce moment que tous qualifient d'historique.

45 années seulement séparent le rêve d'un homme de sa réalisation ; formidable espoir, la victoire d'Obama n'est pas seulement américaine mais revêt un caractère universel, et fortifie notre foi dans l'humanité.

Le rêve est-il réalisable en France ? Ne nous trompons pas : Obama est Américain avant d'être Noir. C'est par l'éducation, un travail sans relâche, sa foi en son étoile qu'il est arrivé aux plus hautes responsabilités.

Des millions de jeunes, issus de l'immigration et représentant la diversité culturelle de l'hexagone ont enfin un autre modèle que celui des caïds et des modes de vie violents portés par les paroles trop souvent haineuses des rappers. Ils comprendront peut-être que c'est en étudiant, en travaillant, en s'éduquant, même si le chemin est semé d'embûches, même si la promesse d'un avenir meilleur leur semble souvent inaccessible qu'ils parviendront à gagner leur liberté et leur place dans la société. A celle-ci de les traiter comme les autres Français et de ne pas ignorer leur dignité dont la France a souvent privé leurs aînés.

Anita Petersheim

Serge Lustac



Entretien avec Claudine Lepage

Le Républicain du Coin a rencontré Claudine Lepage, adhérente de la section de Munich de Français du Monde-Adfe, conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) depuis 1991, vice-présidente de l'AFE, qui vient d'être brillamment élue au Sénat. Elle y rejoint les sénateurs Monique Cerisier ben Guiga et Richard Yung, membres de notre association, qui représentent les Français établis hors de France.

RdC : Claudine, pourriez-vous nous dire quelques mots sur les motivations de votre engagement associatif et politique ?

C.L. : La politique a toujours été un thème de discussion dans ma famille, mon père avait pris des engagements forts dans sa jeunesse, ce que j'admirais beaucoup. Et puis j'avais 18 ans en mai 1968, impossible d'être indifférente à ce qui se passait ! Changer le monde, secouer la société enfermée dans son carcan, rendre la société plus égalitaire, voilà qui était enthousiasmant dans une France qui s'ennuyait !

Plus tard, j'ai abandonné l'utopie et je me suis engagée dans des projets de proximité : j'ai adhéré dans une association de parents d'élèves, puis à l'ADFE et pratiquement en même temps au PS. Pour moi, l'engagement politique signifiait, à ce moment-là, sortir du particulier et de mon environnement immédiat pour aller vers le plus général, la politique.

Faire de la politique c'est se donner les moyens d'œuvrer vers

plus de justice sociale, pour un monde meilleur. Je suis revenue ensuite à l'engagement associatif en adhérant à Amnesty International.

RdC : Vous voici aujourd'hui engagée à plein temps dans le nouveau métier de parlementaire. Quelles sont les priorités que vous vous êtes fixées pour la durée de votre mandat ?

C.L. : Je suis membre de la Commission des Affaires culturelles, je suivrai donc en priorité les questions traitées dans cette commission, l'enseignement, l'action culturelle et la francophonie. Mais je suivrai aussi avec attention toutes les questions sociales et sociétales, particulièrement celles traitant des droits humains. Bien entendu, je resterai attentive aux sujets plus spécifiques des Français de l'étranger.

RdC : Avec vous, il n'y a que trois Sénateurs de gauche pour défendre les intérêts des Français établis à l'étranger. Comment vous répartissez-vous le travail, y-a-t-il une spécialisation par thème ou par zone géographique ?

C.L. : Nous ne nous sommes pas réparti le monde ! Puisque, l'année prochaine, se tiendront les élections à l'Assemblée des Français de l'étranger en Afrique et dans les Amériques, nous donnons la priorité aux pays concernés de ces deux zones géographiques.

Nous nous mettons d'accord, bien sûr, sur les voyages à effectuer. Je réponds aux invitations des sections impliquées dans l'élection. C'est ainsi que dès maintenant j'ai prévu plusieurs déplacements dont voici un échantillon : Madagascar en janvier, le Kenya et la Tanzanie en février, le Canada



fin février et le Gabon en mars. Sous réserve de modifications !

Je ne parlerai pas non plus de spécialisation cloisonnée des thèmes, même si chacun a ses domaines de prédilection. Pour ce qui me concerne, je suis en phase d'apprentissage et pour le moment je m'intéresse à tout. La spécialisation viendra avec le temps !

Nouveau Consul de France au Luxembourg

Le Républicain du Coin souhaite la bienvenue à M. Stanislas Mrozek, nouveau Consul de France au Luxembourg, qui succède à M. Gérard Nicolet qui a été nommé Consul général de France à Djibouti. Avant sa nomination au Luxembourg, M. Mrozek était conseiller d'ambassade à l'ambassade de France à Moscou.



VERS LA SUPPRESSION EN FRANCE DES AVOUÉS PRÈS LES COURS D'APPEL

Dans le cadre de la grande réforme de la justice initiée par le Président de la République Nicolas SARKOZY, le rapport ATTALI a été rendu le 23 janvier 2008.

Il comporte 316 propositions dont 5 sur les professions juridiques réglementées (les avoués près les cours d'appel, les mandataires de justice, les notaires, les huissiers de justice, les greffiers des tribunaux de commerce, les avocats, les experts-comptables et les commissaires aux comptes).

Parmi ces propositions, est notamment visée la suppression des avoués près les cours d'appel.

La création et l'activité des avoués remontent au Moyen-Âge. Ils exercent leur profession à titre individuel dans l'office dont ils sont titulaires ou dans le cadre d'une société titulaire de l'office (société civile professionnelle ou société d'avoués).

Leur rémunération est tarifée par un décret n° 80-608 du 30 juillet 1980 modifié par le décret n° 84-815 du 31 août 1984 suivant divers critères : l'importance du litige, le degré d'avancement de la procédure, les difficultés ou incidents de procédure, le caractère contradictoire ou non de l'instance.

Les avoués sont en France actuellement au nombre de 444, regroupés en 235 offices (appelés Etudes), répartis entre les 28 cours d'appel de France métropolitaine (à l'exclusion des cours d'appel d'Alsace-Moselle : Metz et Colmar).

En cas de représentation obligatoire, les avoués - officiers mi-

nistériels - ont seuls pouvoir de représenter les parties devant la cour d'appel auprès de laquelle ils sont établis et interviennent aux côtés des avocats à hauteur d'appel.

Leur compétence s'exerce surtout sur appel des jugements rendus par les tribunaux d'instance, les tribunaux de grande instance et les tribunaux de commerce.

En conséquence, les avoués ont un monopole géographique (auprès de chaque cour d'appel, il y a un nombre déterminé d'offices créés par le gouvernement sur avis des cours d'appel et leurs titulaires ont l'obligation d'exercer leur ministère dans le ressort de la cour où ils sont nommés) et des attributions qui leur sont conférées (ils postulent et concluent).

Il échet toutefois de préciser qu'il n'existe ni de monopole d'avoués pour les cours d'appel des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, ni pour les Dom-Tom.

La postulation devant ces cours d'appel est assurée dès lors par les avocats près lesdites cours.

Dans ce contexte, il convient de rappeler qu'au Grand-duché de Luxembourg, les avocats à la Cour peuvent représenter les parties devant toutes les juridictions nationales, et donc également devant la cour d'appel et la cour de cassation.

La proposition n° 213 du rapport ATTALI pour justifier la suppression des avoués avance les arguments suivants : « (...) *La situation actuelle ne se justifie en aucune manière. Dans l'immense majorité des cas, les avoués ne rédigent plus les conclusions devant les cours d'appel. Leurs honoraires sont liés au montant du litige et sont perçus indépendamment de l'issue de la procédure, ce qui crée un surcoût artificiel à l'accès à la justice. Dans l'ensemble, leur valeur ajoutée*

par rapport aux avocats est de plus en plus difficile à justifier pour les justiciables ».

En résumé, le prédit rapport reproche à la profession d'avoué d'être d'un autre temps et aux avoués de constituer une barrière à l'expansion économique, ce que contestent vivement les avoués en arguant qu'ils sont, au contraire, un facteur d'expansion économique, que leur nombre ne cesse de croître, que leur activité est créatrice d'emplois et de richesse et qu'ils participent à l'effort de justice sociale en assurant le service de l'aide juridictionnelle au profit des justiciables.

Enfin et surtout, les avoués font valoir qu'ils constituent une profession indispensable au bon fonctionnement de la justice, ce que les magistrats des cours d'appel et les Gardes des Sceaux successifs leur ont jusqu'alors reconnu.

Le rapport ATTALI ne prévoit aucune mesure particulière pour accompagner la suppression de la profession d'avoué, la proposition n° 213 se bornant à stipuler : « *Il convient donc de supprimer la profession d'avoué près les cours d'appel et de permettre à tous ces professionnels de devenir avocats ».*

Actuellement, les 444 avoués de France sont assistés de 300 collaborateurs juristes et emploient quelques 2.000 salariés. Cette réforme, si elle aboutit, entraînera inévitablement une vague importante de licenciements et mettra en concurrence les anciens avoués et les avocats regroupés dans une seule profession, celle d'avocat, permettant à chacun d'entre eux d'intervenir tant en première instance qu'en appel.

Cette réforme s'inscrit incontestablement dans le cadre de la grande profession unique du droit que veut créer Nicolas SARKOZY.

Barbara Koops



Nouvelle loi sur la nationalité

Une nouvelle loi sur la nationalité luxembourgeoise a été votée à la Chambre des députés le mercredi 15 octobre 2008. Elle permet aux citoyens étrangers qui demandent leur naturalisation d'acquérir la nationalité luxembourgeoise sans perdre leur nationalité d'origine.

La connaissance de la langue luxembourgeoise parlée est une des conditions à l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise.

Ainsi, tout candidat doit passer des épreuves «Sproochentest Lëtzebuergesch» organisées par le Centre de langues Luxembourg (CLL). Pour une personne qui n'a aucune connaissance de la langue luxembourgeoise, il faut compter en moyenne 400 heures de cours pour atteindre les niveaux requis.

Cette condition ne s'applique pas aux personnes qui ont fréquenté pendant 7 ans une école publique au Luxembourg ou une école privée qui applique les programmes d'enseignement public luxembourgeois.

L'Adfe-Luxembourg se félicite de l'avancée que constitue la reconnaissance de la double nationalité mais regrette les dispositions de la nouvelle loi (durée de résidence de 7 ans et exigence renforcée de la connaissance du luxembourgeois) qui rendent l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise plus difficile.

Abonnez-vous pour recevoir régulièrement le Républicain du Coin (les adhérents de l'Adfe-Français du Monde n'ont pas à acquitter cet abonnement dont le coût est inclus dans leur cotisation annuelle)

Effectuez un virement de 10 € pour un an à l'ordre de l'Adfe asbl sur le compte CCPL IBAN LU68 1111 0746 9303 0000 et renvoyez ce coupon à l'Adfe-Asbl BP-1526, L-1015 Luxembourg

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :



Notre fichier est utilisé aux seules fins de vous informer. Vous pouvez à tout moment demander la correction ou le verrouillage des informations qui vous concernent.

Gratuité des frais de scolarité au lycée français

Si la « prise en charge accordée aux enfants français en classes de première et terminale » dans le réseau des établissements de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger) est une aubaine pour certains, l'absence de dotation financière correspondant à cette dépense de la part de l'Etat transfère ce coût sur les familles des autres classes, c'est-à-dire de l'école primaire à la seconde, ce qui conduit à une augmentation des frais de scolarité dans un grand nombre d'établissements.

Au Luxembourg, le budget nécessaire pour financer la gratuité des frais de scolarité des élèves de première et de terminale dépasse le montant disponible pour les bourses – accordées sous condition de ressources – aux élèves des autres classes.

Français du Monde-Adfe aurait préféré que les moyens budgétaires dégagés pour financer la gratuité du lycée soient utilisés pour renforcer la dotation des bourses et élargir les critères d'attribution.

Elections européennes de 2009

Les prochaines élections des membres du Parlement européen auront lieu en juin 2009. Si vous n'êtes pas déjà inscrits sur les listes électorales faites dès maintenant les démarches nécessaires auprès du consulat de France. Les inscriptions seront closes le dernier jour ouvrable de décembre 2008.

MUSIQUE

Récital de Charles Suberville, 19, 26 novembre, 3 et 10 décembre, dans le cadre du "Happy Hour Théâtre", à 18h, au Bar-Foyer du Théâtre des Capucins, Luxembourg. 47 96 40 53 ou 55.

Tempus fugit, polyphonies corses. 13 décembre à 21h à la Kulturfabrik, Esch-sur-Alzette. 47 08 95 1. <http://www.kulturfabrik.lu>

Concert du Conventus Musicus Wien dirigé par Nikolaus Harnoncourt, avec Patricia Petibon, soprano. 9 décembre à 20h à la Philharmonie, Luxembourg. 26 32 26 32

<http://www.philharmonie.lu>

THEATRE

Je suis Adolf Eichmann, de Jari Juutinen. 19, 21, 22 novembre à 20h et 20, 23 novembre à 18h30 au Théâtre du Centaure, Luxembourg. 22 28 28.

<http://www.theatrecentaure.lu>

COMMEMORATION

Soirée des Droits de l'Homme. Spectacle à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. 10 décembre à 20h au CCRN-Abbaye de Neumünster, Luxembourg-Grund. Entrée libre.

EXPOSITION

L'or de la Moselle: le trésor romain de Machtum, au Musée national d'histoire et d'art, Luxembourg. Jusqu'au 18 janvier. Ma, me, ve, sa, di 10-17h, je 10-20h. <http://www.mnha.lu>

Calendrier non garanti. Vérifiez les dates auprès des organisateurs.

Le Républicain du Coin, n°44

Publication trimestrielle éditée par l'Association démocratique des Français à l'étranger.

Ont participé à ce numéro :

Barbara Koops, Annie et Serge Lustac, Anita Petersheim.

Imprimé par l'Adfe-asbl

BP 1526

L-1015 Luxembourg

P/S.324